



Comité de gestion
de la taxe scolaire

DE L'ÎLE DE MONTRÉAL

Régime de gestion des risques

Rapport annuel

2020-2021



Table des matières

Le Régime de gestion des risques en 2020-2021	5
Le Régime de gestion des risques en bref	9
Le bilan du 1 ^{er} juillet 2020 au 30 juin 2021	11
Les bilans révisés des années antérieures (1 ^{er} janvier 1987 au 30 juin 2021)	19
Les perspectives 2021-2022.....	19
Les Annexes.....	21
Annexe A - Membres du comité de gestion des risques du RGR pour 2020-2021 au 30 juin 2021	23
Annexe B - Indemnités payées et réserves – période du 1 ^{er} juillet 2020 au 30 juin 2021	25
Annexe C - Revenus et dépenses du RGR – période du 1 ^{er} janvier 1987 au 30 juin 2021	27
Annexe D - Bilan du RGR au 30 juin 2021.....	29



Le Régime de gestion des risques en 2020-2021

Les faits saillants

Depuis près de 35 ans, le Régime de gestion des risques (RGR), répond aux besoins des centres de services scolaires et commissions scolaires de l'île de Montréal ainsi que du Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal (Comité de gestion) en matière d'auto-assurance en responsabilité civile extracontractuelle.

Le RGR a l'avantage de protéger les centres de services scolaires et les commissions scolaires participantes des fluctuations du marché des assurances. D'ailleurs, depuis 2020, les coûts d'assurance responsabilité civile ont explosé. Le RGR se base sur les activités pratiquées dans les centres de services scolaires et commissions scolaires. Il mise sur l'implication des milieux dans le cadre des activités de prévention.

Par exemple, des formations sur la responsabilité civile dans les écoles sont disponibles pour les directions d'établissement. Le Comité de gestion offre aussi des services d'assistance et de conseils ainsi qu'un milieu d'échange sur les meilleures pratiques, et ce, tant pour les répondants des centres de services scolaires et commissions scolaires que pour les directions d'établissements.

Le Comité de gestion s'assure de la tenue d'inspections préventives des écoles faites par une firme externe. En temps normal, environ 50 établissements sont visités chaque année. Vu la fermeture des écoles en raison de la pandémie Covid-19, certaines inspections qui étaient prévues en 2019-2020 ont été effectuées dans l'année 2020-2021. Ainsi, 78 écoles ont été inspectées. Un rapport d'inspection détaillé a été acheminé aux directions d'établissement et au Service des ressources matérielles des centres de services scolaires et des commissions scolaires concernés.

Le manuel « *La responsabilité civile à l'école et la prévention des accidents* » ainsi que le « *Guide sécurité de certaines activités sportives et parascolaires* » sont disponibles pour le milieu scolaire.

Ces mesures préventives permettent d'améliorer les performances du RGR et, surtout, permettent d'éviter des accidents et ainsi assurer une meilleure sécurité des élèves et du personnel des centres de services scolaires et des commissions scolaires. Elles touchent un grand nombre d'intervenants et l'implication de toutes les personnes interpellées est importante à la prévention des accidents.

Le RGR, à la demande des organismes participants, a reconduit un contrat d'assurance afin de répondre à leurs besoins en ce qui concerne les voyages étudiants à l'étranger.

En regard du volet d'auto-assurance, les principales données de 2020-2021 sont :

- 21 737 rapports d'événements ont été répertoriés;
- 31 réclamations ont été reçues;
- 18 de ces réclamations font référence à des événements survenus durant cette année.

Les principales statistiques tirées des 21 737 rapports d'événements démontrent que :

- les blessures corporelles les plus fréquentes touchent la tête;
- les accidents se produisent le plus souvent dans les cours d'école;
- les événements sont plus souvent susceptibles de survenir lors des jeux libres et/ou récréations;
- les rapports proviennent majoritairement de l'ordre d'enseignement primaire;
- les blessures entraînant uniquement une douleur sont nettement les plus fréquentes.

En 2020-2021, la contribution du Comité de gestion au RGR a été fixée à 355 000 \$. Au 30 juin 2021, le RGR compte un total de 145 dossiers de réclamations en cours. La provision pour indemnités cumulées s'élève à 2 141 048,72 \$. Le surplus accumulé du RGR se chiffre à 4 068 709 \$ au 30 juin 2021 et il est suffisant pour assurer la sécurité financière future du RGR, selon la dernière analyse actuarielle du régime, faite en 2018.

Le coût du RGR est très bas en comparaison du marché de l'assurance. Le coût moyen établi sur la base des cinq dernières années représente 1,13 \$ par élève. La moyenne des coûts d'assurance de cinq centres de services scolaires autour de l'île de Montréal pour l'année 2020-2021, se chiffre à 6,33 \$ par élève. Par comparaison, il y a une économie de 1 280 888 \$ pour l'ensemble du réseau montréalais.

Les placements du RGR

La valeur marchande du portefeuille du RGR est évaluée à 5 608 643 \$. Le rendement moyen est de 1,201 % au 30 juin 2021, pour des échéances moyennes de 3.02 années.

Les perspectives 2021-2022

La contribution du Comité de gestion est maintenue à 355 000 \$ pour 2021-2022. Le montant de la contribution des centres de services scolaires et des commissions scolaires demeure inchangé à 75 000 \$. Les dépenses et les provisions pour indemnités envisagées s'établissent à 660 822 \$.

Par le passé, le Comité de gestion souscrivait à une police d'assurance excédentaire qui permettait de se prémunir contre les réclamations se situant entre 2 M \$ et 5 M \$. Cependant, pour l'année 2021-2022, il n'a pas été possible de renouveler cette police en raison de nouveaux critères de souscription de l'assureur. Des démarches pour trouver un nouvel assureur excédentaire, à un coût raisonnable, se poursuivent.

Me Malaythip Phommasak
Secrétaire générale et directrice du Service juridique

Le Régime de gestion des risques en bref

Une réponse à des besoins par l'auto-assurance

En 1986, le Conseil scolaire de l'île de Montréal, devenu depuis, le Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal, en partenariat avec les commissions scolaires de l'île de Montréal, initiait un processus de consultations et d'analyses actuarielles pour trouver une solution à l'augmentation spectaculaire des primes d'assurance responsabilité.

La solution : le ***Régime de gestion des risques***

Ce régime d'auto-assurance a pour but premier d'assumer la responsabilité civile extracontractuelle des centres de services scolaires et des commissions scolaires participantes, c'est-à-dire la responsabilité envers autrui pour des préjudices corporels, moraux et matériels, sous réserve de certaines exclusions. Il est consigné dans une politique adoptée par le Comité de gestion.

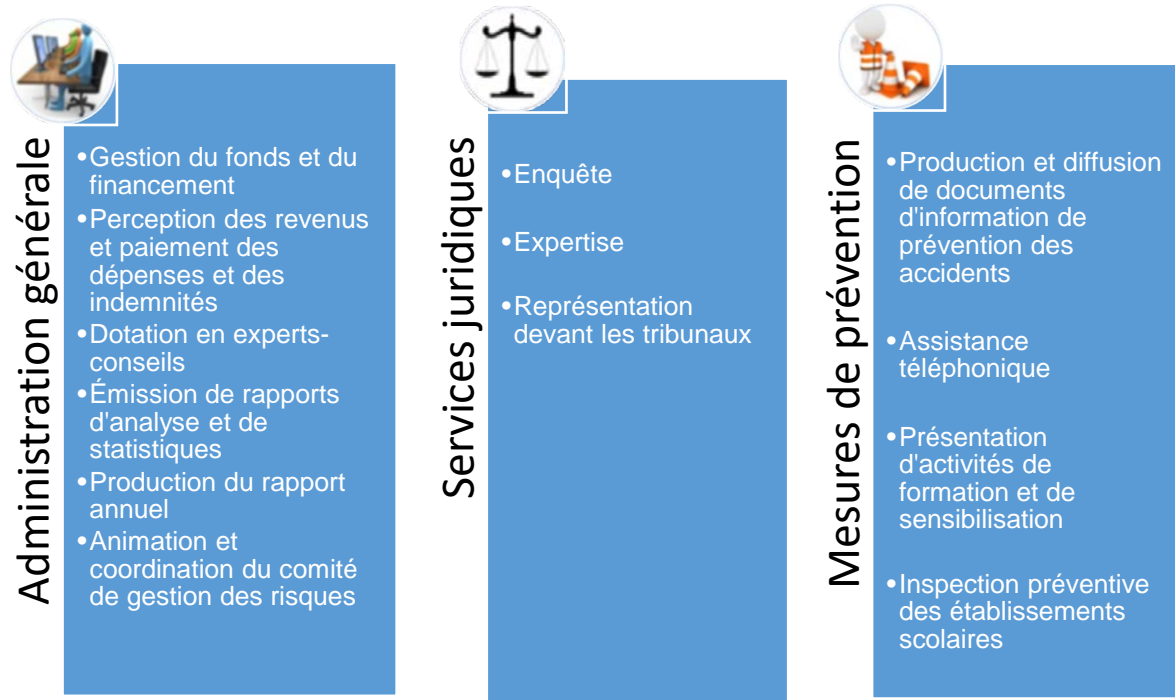
Une couverture adaptée à la réalité

Le RGR couvre l'ensemble des employés, des administrateurs et des dirigeants des organismes participants pour la responsabilité civile générale, alors qu'ils sont dans l'exercice de leurs fonctions. La responsabilité civile des stagiaires, lors de stages non rémunérés, est également prévue.

Les administrateurs et dirigeants comprennent les membres du Conseil d'administration des centres de services scolaires et des commissaires des commissions scolaires ainsi que les membres du Comité de gestion qui ont signifié par écrit leur intention de participer au RGR. De plus, tous les membres des conseils d'établissement et des comités divers des organismes participants prévus par la *Loi sur l'instruction publique* sont assimilés à des administrateurs et dirigeants.

Services étendus à la clientèle

Les activités du Comité de gestion liées au RGR se divisent en trois mandats principaux :



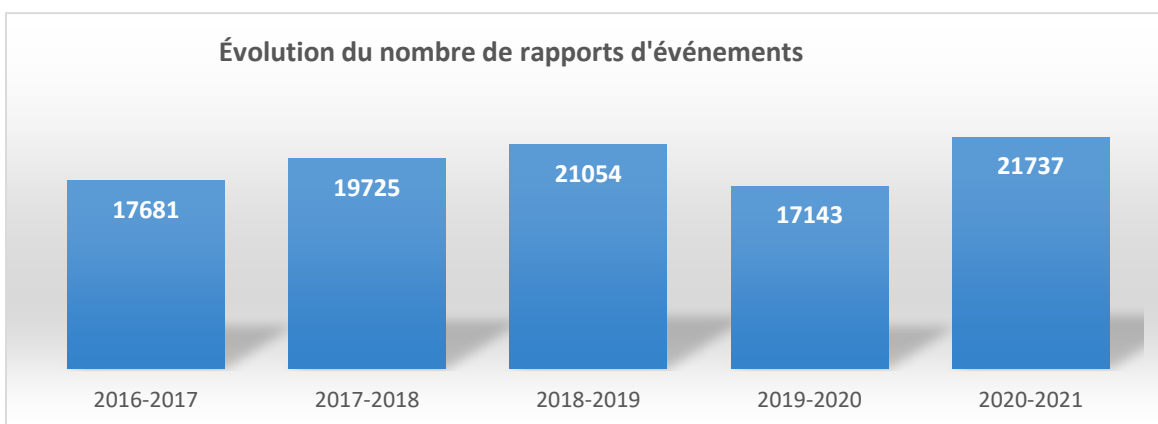
Les succès du RGR sont intimement liés à l'appui et à la vigilance des représentants de tous les organismes participants. La participation des membres des centres de services scolaires et des commissions scolaires au sein du comité de gestion des risques est un atout important. Ils servent d'intermédiaires privilégiés avec le milieu.

Tous les centres de services scolaires et les commissions scolaires de l'île de Montréal ainsi que le Comité de gestion participent actuellement au RGR. Cette adhésion est renouvelée automatiquement tant que le RGR demeure en vigueur ou jusqu'à ce qu'un avis de retrait soit transmis par résolution de l'organisme.

Le bilan du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2021

Les rapports d'événements en 2020-2021

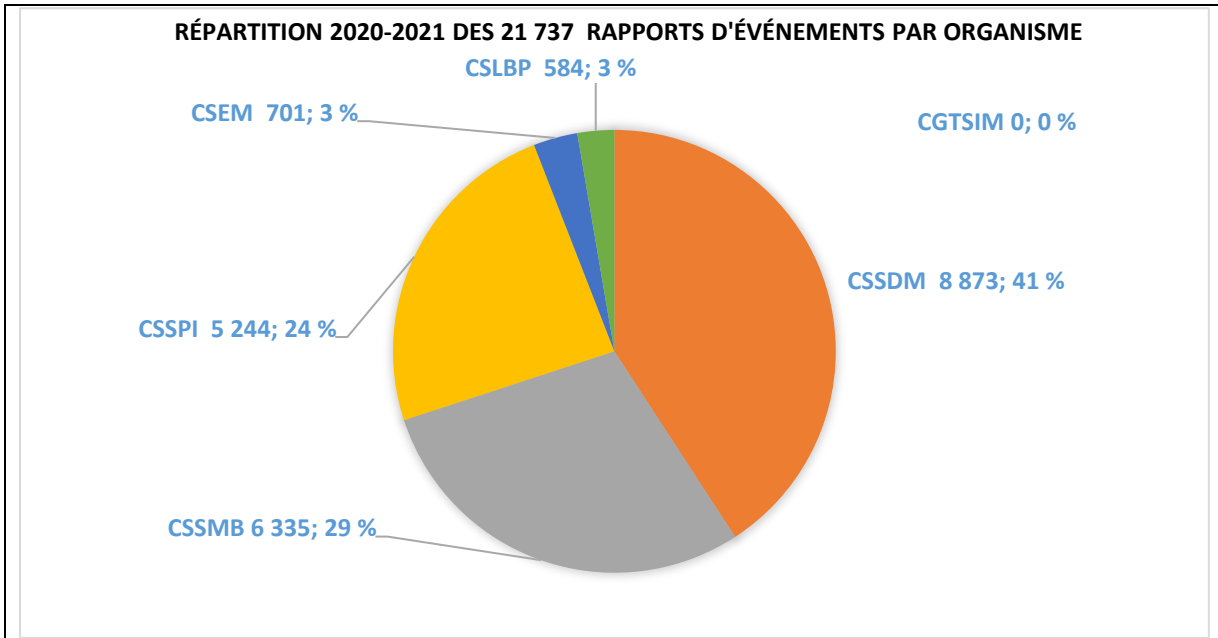
Pour l'année scolaire 2020-2021, 21 737 événements ont été rapportés par les six organismes participants. Depuis 2016-2017, les événements rapportés continuent à croître, à l'exception de l'an passé où il y a eu diminution, puisque les écoles étaient fermées entre mars et juin 2020, en raison de la pandémie reliée à la Covid-19.



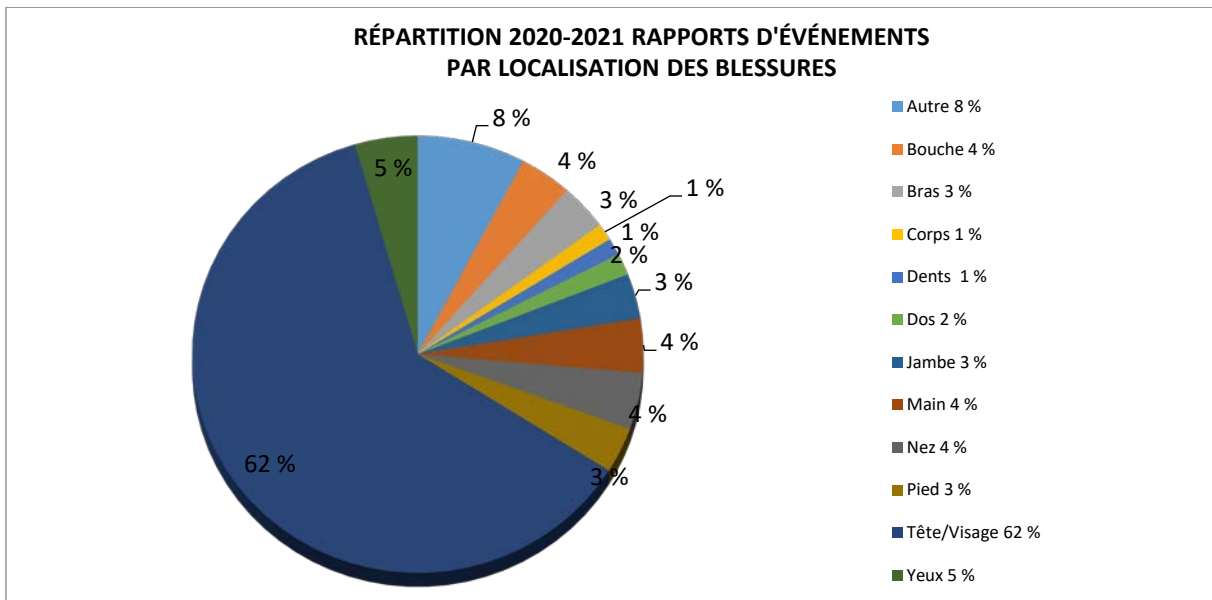
Des 21 737 événements rapportés, 18 réclamations ont été reçues, représentant 0,08 % du total des événements rapportés.

Les faits saillants les plus intéressants à l'égard de la répartition des rapports d'événements sont les suivants :

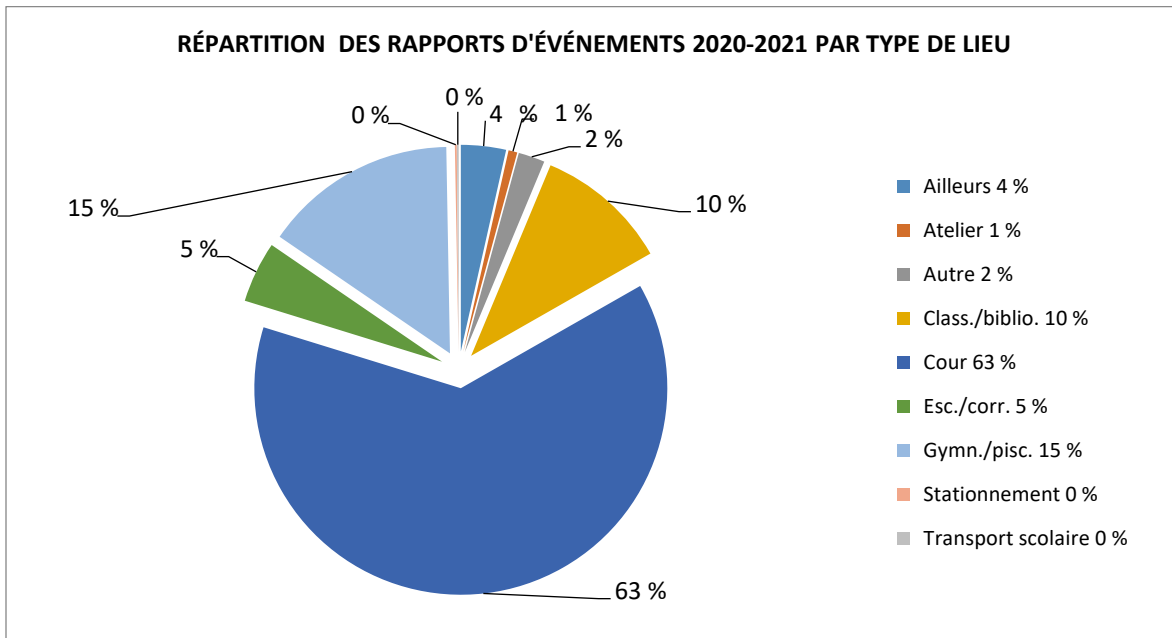
a) Les rapports reçus sont représentés comme suit :



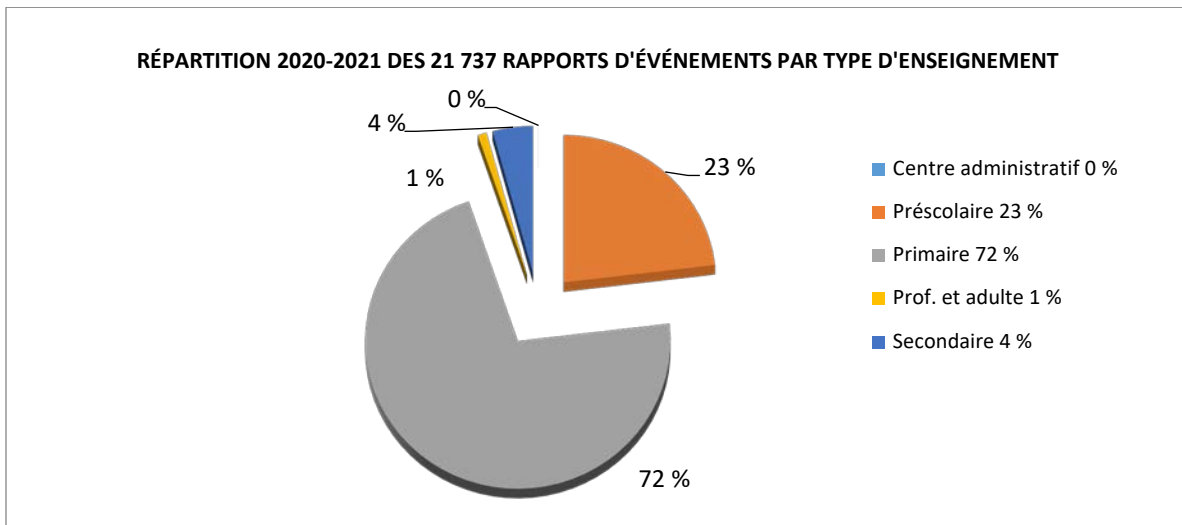
b) La majorité des blessures se situe au niveau de la tête/visage (62 %)



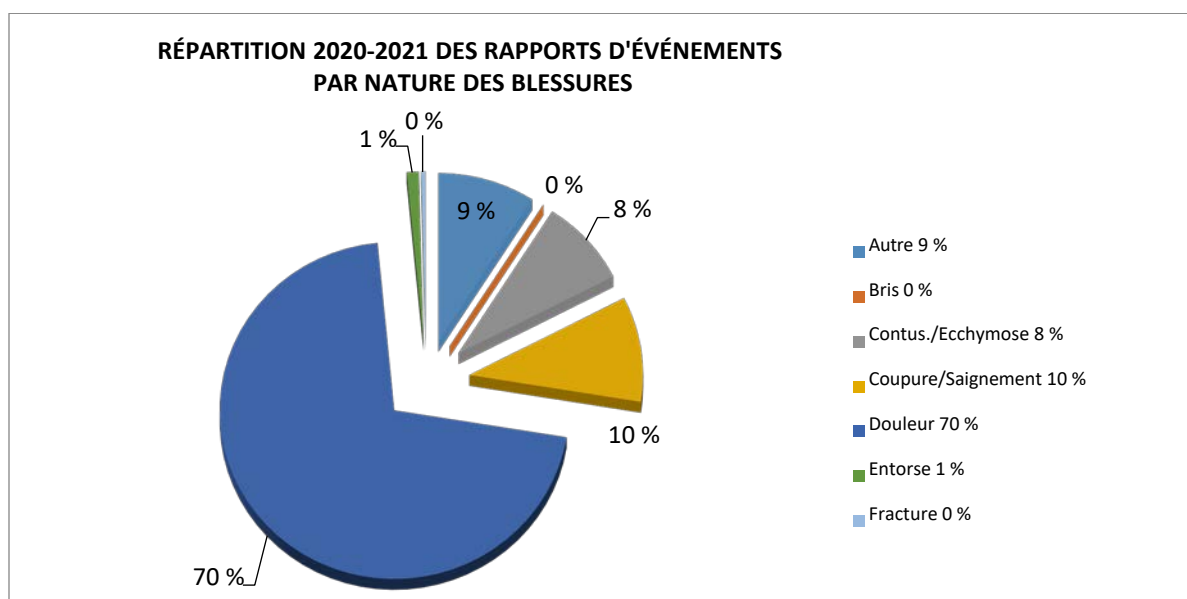
c) La majorité des événements se sont produits dans les cours d'école (63 %)



d) Le niveau d'enseignement primaire se voit attribuer 72 % des événements



- e) La nature des blessures les plus fréquentes, représentant 88 %, se divise comme suit : les douleurs (70 %), les contusions et ecchymoses (8 %) et les coupures (10 %). En analysant l'ensemble des données, seulement 1 % des événements rapportés comportent un préjudice corporel sérieux (entorse et fracture). Il s'agit de 329 événements sur un bassin de plus de 246 409 élèves.



- f) Deux types d'activités relatives à l'activité physique sont à l'origine de 68 % des accidents :
- 56 % lors des récréations et jeux libres
 - 12 % lors des cours d'éducation physique

Les réclamations, les indemnités et les provisions pour 2020-2021

En 2020-2021, 31 réclamations ont été reçues et 18 réclamations font référence à des événements survenus pendant l'année en cours. Une provision pour indemnités est attribuée à chaque réclamation dès l'ouverture du dossier. Elle sera ajustée en cours de traitement et radiée lors de la fermeture du dossier, soit par abandon, par règlement hors cour, par jugement, par paiement d'un tiers ou par prescription.

Les 31 réclamations reçues cette année ont cheminé de la façon suivante : 3 réclamations ont été réglées et 3 réclamations ont été fermées pour désistement. Donc, 25 réclamations sont pendantes, engendrant des provisions pour indemnités de 104 879, 93 \$.

Si toutes ces réclamations donnaient lieu à un versement d'indemnités conformément au montant des provisions, elles seraient défrayées, en partie, par les franchises des centres de services scolaires et des commissions scolaires, pour une somme de 29 800, 93 \$ tandis que le RGR en assumerait 75 079 \$.

L'annexe B présente les montants des provisions pour indemnités à payer à la suite des réclamations connues au 30 juin 2021. À cette même date, 145 dossiers de réclamations sont toujours en traitement pour une provision pour indemnités de 2 141 048, 72 \$. La répartition de cette provision par organisme est la suivante :

70 % Centre de services scolaire de Montréal	3 % Commission scolaire English-Montréal
15 % Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys	2 % Commission scolaire Lester-B.-Pearson
10 % Centre de services scolaire de la Pointe-de-l'Île	

Parmi les 31 réclamations reçues en 2020-2021, 2 sont des actions collectives impliquant plusieurs centres de services scolaires et commissions scolaires. Outre ces 2 dossiers, les réclamations proviennent des organismes suivants :

48 % Centre de services scolaire de Montréal	3 % Commission scolaire English-Montréal
26 % Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys	0 % Commission scolaire Lester-B.-Pearson
16 % Centre de services scolaire de la Pointe-de-l'Île	

L'état des revenus, dépenses, indemnités

L'annexe C représente les revenus et dépenses du RGR pour l'année 2020-2021.

Les revenus ont totalisé 555 213 \$
dont :

- 355 000 \$ pour la contribution du Comité de gestion
- 75 000 \$ pour la contribution des centres de services scolaires et commissions scolaires
- 125 213 \$ de revenus d'intérêts

Les dépenses, sans tenir compte des indemnités, représentent 322 349 \$
dont :

- 96 138 \$ pour l'assurance excédentaire et l'assurance couvrant les voyages à l'étranger
- 226 211 \$ pour l'administration et la prévention

Les indemnités et les provisions pour indemnités ont généré une dépense de 75 079 \$ pour l'année courante. Les provisions pour indemnités des réclamations des années antérieures ont nécessité un ajustement négatif de 9 947,87 \$. Ainsi, le coût du Régime est de 206 640 \$.

Il résulte un **surplus d'exercice** de 147 713 \$.
Le surplus accumulé se chiffre à 4 068 709 \$ au 30 juin 2021.

Les mesures de prévention

Les mesures de prévention sont principalement constituées des activités de sensibilisation et d'information et des inspections de prévention. Elles ont pour objectif de diminuer la fréquence et la gravité des accidents et de diminuer les risques.

Une somme de 75 647 \$ a été consacrée pour les diverses activités de prévention dans le cadre du RGR au cours de l'année 2020-2021.

En ce qui a trait à l'inspection des établissements scolaires, en raison de la fermeture des écoles liée à la pandémie du Covid-19 durant l'année scolaire 2019-2020, certaines inspections qui étaient prévues ont plutôt été effectuées en 2020-2021. Ainsi, 78 établissements ont fait l'objet d'une visite d'inspection générale de prévention, plutôt qu'une cinquantaine. Cette opération a donc coûté 28 962,49 \$ en 2020-2021. Les corrections suggérées par ces rapports sont transmises tant à l'établissement qu'au Service des ressources matérielles de la commission scolaire concernée.

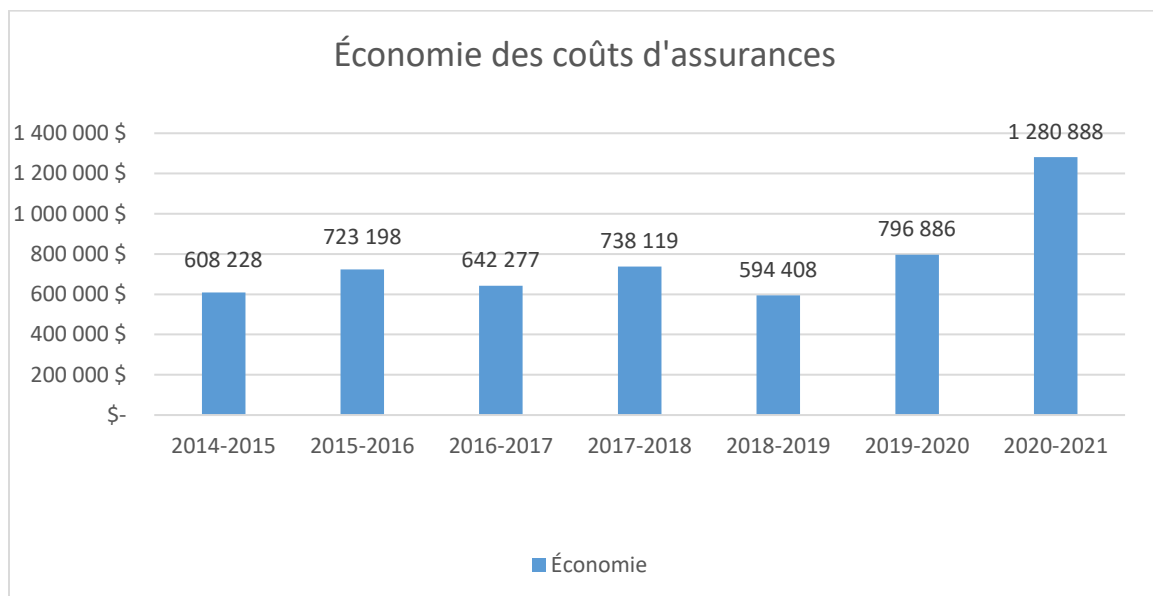
Des outils de prévention tels que le « *Manuel de responsabilité civile dans les écoles* » et le « *Guide de sécurité de certaines activités sportives et parascolaires* » sont disponibles pour les directeurs d'établissements et les organisateurs d'activités. Avec la collaboration des membres du comité RGR, la promotion de ces outils est faite de façon continue.

Les économies 2020-2021

Le coût de l'assurance responsabilité de cinq centres de services scolaires environnant l'île de Montréal a été recensé et comparé au coût du volet assurance du RGR. Le coût moyen de ces cinq centres de services scolaires se situe à 6,33 \$ par élève. Le coût du volet assurance du RGR est établi sur la moyenne des coûts totaux des cinq dernières années. Il est de 278 874 \$, soit l'équivalent d'un coût de 1,13 \$ par élève. Le coût moyen est utilisé pour équilibrer les indemnités majeures. En effet, en souscrivant à des polices d'assurances équivalentes, sur la base de la moyenne du coût d'assurance des cinq centres de services scolaires environnantes, la prime aurait été, compte tenu des 246 408 élèves, de 1 559 762 \$. Il s'agit d'une économie de 1 280 888 \$ pour l'année.

Le surplus accumulé du RGR s'établit, en date du 30 juin 2021, à 4 068 709 \$. Le RGR est en très bonne santé financière selon l'étude actuarielle du Régime effectuée avec les données compilées au 30 juin 2018. Cet état de fait permet de conserver la participation des centres de services scolaires et des commissions scolaires ainsi que leur montant de franchise au niveau actuel, qui est le même depuis le début du Régime.

Le RGR présente des avantages certains au plan de la prévention, de l'expertise juridique, des formations, des publications, de l'analyse des risques encourus ainsi que de la stabilité des coûts de la couverture.



Les bilans révisés des années antérieures (1^{er} janvier 1987 au 30 juin 2021)

Dossiers actifs par année scolaire

Voici l'état des dossiers encore actifs :

1999-2000 :	1 dossier actif	2017-2018 :	30 dossiers actifs
2008-2009 :	1 dossier actif	2018-2019 :	40 dossiers actifs
2012-2013 :	2 dossiers actifs	2019-2020 :	43 dossiers actifs
2014-2015 :	1 dossier actif	2020-2021 :	15 dossiers actifs
2015-2016 :	2 dossiers actifs		
2016-2017 :	10 dossiers actifs		

Au terme de chaque année scolaire, les bilans annuels antérieurs sont révisés à la lumière de l'évolution des dossiers (règlements hors cour, jugements des tribunaux, paiements par un tiers, prescriptions, etc.).

Les perspectives 2021-2022

Les revenus :

- 355 000 \$ de contribution du Comité de gestion
- 125 213 \$ provenant des revenus d'intérêts
- 75 000 \$ de contribution des cinq centres de services scolaires et commissions scolaires
- 105 822 \$ d'appropriation du surplus accumulé

Les dépenses:

- 250 000 \$ attribués à la provision pour indemnités à la suite d'événements dont le coût dépasse la franchise de 2 500 \$
- 83 776 \$ attribués à la prévention
- 222 046 \$ destinés à l'administration du RGR

Voir l'annexe C représentant l'état des revenus et dépenses 2020-2021 du RGR et l'annexe D représentant le bilan du RGR au 30 juin 2021.

Les Annexes

Annexe A – Membres du comité de gestion des risques du RGR pour 2020-2021 au 30 juin 2021

Centre de services scolaire de Montréal	Me Geneviève Laurin
Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys	Me Marie-France Dion
Centre de services scolaire de la Pointe-de-l'Île	Me Valérie Biron
Commission scolaire English-Montréal	Me Magdalena Sokol
Commission scolaire Lester-B.-Pearson	Me François Hamel
	Me Geneviève Dugré
Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal	Me Malaythip Phommasak
	Me Thu Mai Nguyen
	M. Daniel Blanchet-Caron

Nous désirons souligner leur engagement et leur expertise et les en remercier.

RÉGIME DE DESTION DES RISQUES

Provision pour indemnités à payer **12 MOIS** => 01 juillet 2020 au 30 juin 2021

	Provision pour indemnités à payer				Variation Fonds RGR B-F	Provision pour franchises excédentaires à payer		Variation Franchises exc. L-N
	Au 30 juin 2021		Au 30 juin 2020			30 juin 2021	30 juin 2020	
	Fonds RGR Col M - anal. Rés	C.S. Col L - anal. Rés	Fonds RGR Col M - anal. Rés.	C.S. Col N - anal. Rés		Col X - anal. Rés	Col X - anal. Rés	
1993-1994	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1994-1995	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1995-1996	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1996-1997	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1997-1998	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1998-1999	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1999-2000	63 784,00	2 500,00	63 784,00	2 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2000-2001	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2001-2002	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2002-2003	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2003-2004	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2004-2005	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2005-2006	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2006-2007	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2007-2008	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2008-2009	57 500,00	2 500,00	57 500,00	2 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2009-2010	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2010-2011	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2011-2012	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2012-2013	47 501,00	2 500,00	47 501,00	2 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2013-2014	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2014-2015	4 500,00	2 500,00	4 500,00	2 501,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2015-2016	57 845,49	2 500,00	42 845,49	2 500,00	15 000,00	0,00	0,00	0,00
2016-2017	141 479,25	22 500,00	285 479,25	88 851,31	(144 000,00)	0,00	47 397,18	(47 397,18)
2017-2018	1 225 648,61	58 544,10	1 066 234,29	83 743,70	159 414,32	16 082,45	40 278,80	(24 196,35)
2018-2019	87 336,73	30 797,91	155 199,92	34 649,91	(67 863,19)	0,00	0,00	0,00
2019-2020	152 511,13	73 720,57	125 010,13	65 659,78	27 501,00	20 745,23	14 294,53	6 450,70
2020-2021	75 079,00	29 800,93	0,00	0,00	75 079,00	0,00	0,00	0,00
Total	1 913 185,21 \$	227 863,51 \$	1 848 054,08 \$	285 405,70 \$	65 131,13 \$	36 827,68 \$	101 970,51 \$	(65 142,83 \$)
	2 141 048,72		2 133 459,78		Écriture no 2			Écriture no 3
Registre	2 141 048,72		2 133 459,78					

Régime de gestion des risques

Revenus et dépenses

Pour les périodes du 1^{er} janvier 1987 au 30 juin 2021

	Cumulatif 1987-2010	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	Cumulatif 1987-2021
REVENUS												
Contribution du Comité de gestion	7 301 319 \$	355 000 \$	355 000 \$	355 000 \$	355 000 \$	355 000 \$	355 000 \$	355 000 \$	355 000	355 000	355 000	10 851 319 \$
Contribution des commissions scolaires	1 582 000	75 000	75 000	75 000	75 000	75 000	75 000	75 000	75 000	75 000	75 000	2 332 000
Revenus d'intérêts	4 182 376	141 099	116 242	114 277	110 896	114 655	119 857	124 468	135 498	135 327	125 213	5 419 908
Revenus divers	16 864	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	16 864
	13 082 559 \$	571 099 \$	546 242 \$	544 277 \$	540 896 \$	544 655 \$	549 857 \$	554 468 \$	565 498	565 327 \$	555 213 \$	18 620 091 \$
DÉPENSES												
Indemnités année courante												
Indemnités	4 651 265 \$	492 851 \$	205 300 \$	165 500 \$	498 001 \$	286 500 \$	354 471	208 834 \$	114 974	125 010	75 079	7 177 785 \$
Franchises excédentaires	275 648	44 824	27 887	20 045	23 017	20 975	57 524	13 335	0	14 295	0	497 550
Indemnités années antérieures												
Indemnités	245 041	(582 956)	(212 013)	(459 820)	(150 844)	(422 729)	(183 515)	(408 797)	474 337	(151 306)	75 215	(1 777 387)
Franchises excédentaires	(53 783)	(66 574)	(69 464)	(50 078)	(27 731)	(33 121)	(18 242)	(30 345)	(8 239)	(19 823)	(65 143)	(442 543)
Prévention	1 409 319	98 435	110 968	106 271	86 921	77 160	80 578	79 881	81 770	68 851	75 647	2 275 801
Assurance excédentaire et voyage	1 168 963	104 936	108 870	108 870	102 370	102 370	102 370	102 370	103 624	104 795	96 138	2 205 676
Administration												
Rémunération	1 774 712	99 784	101 763	103 503	105 546	105 795	111 172	110 643	114 884	106 524	94 783	2 829 109
Services et contrats	673 901	59 777	24 382	9 046	42 319	16 815	20 357	91 644	68 634	15 480	30 368	1 052 723
Autres dépenses	409 947	27 078	38 968	28 323	27 116	27 077	28 456	26 519	25 850	27 045	25 413	691 792
Compensations et adhésions	40 876	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	40 876
	10 595 889 \$	278 155 \$	336 661 \$	31 660 \$	706 715 \$	180 842 \$	553 171 \$	194 084 \$	975 834	290 871 \$	407 500 \$	14 551 382 \$
SURPLUS (DÉFICIT)	2 486 670 \$	292 944 \$	209 581 \$	512 617 \$	(165 819) \$	363 813 \$	(3 314) \$	360 384 \$	(410 336)	274 456 \$	147 713 \$	4 068 709 \$
COÛT DU RÉGIME	4 987 330 \$	38 621 \$	109 451 \$	(188 888) \$	508 898 \$	(10 973) \$	352 736 \$	(10 265) \$	758 566	86 693 \$	206 640	6 838 809 \$

Coût moyen sur 5 ans (total sur 35 ans)

359 370 \$ 304 174 \$ 190 609 \$ 218 056 \$ 91 422 \$ 154 245 \$ 130 302 \$ 319 792

235 351

278 874

201 141 \$ =+206 640+86 693+758 566-10 265+352 736=1 394 370 / 5 années

Coût par élève (coût moyen sur 5 ans)

1,64 \$

1,38 \$

0,85 \$

0,97 \$

0,40 \$

0,67 \$

0,55 \$

1,32

0,96

1,13

=278 874 \$ / 246 408 élèves

Annexe D - Bilan du RGR au 30 juin 2021

Régime de gestion des risques

Bilan au 30 juin 2021

Actif	30 juin 2021	30 juin 2020
Comptes à recevoir – Centres de services scolaires et commissions scolaires	5 000, 00 \$	5 000,00 \$
Avances au Comité de gestion	482 291, 47 \$	411 288,05 \$
Placements à long terme	5 517 507, 43 \$	5 439 157, 49 \$
Intérêts courus sur les placements	13 923, 30 \$	15 576, 28 \$
	6 018 722, 20 \$	5 871 021, 82 \$

Passif	30 juin 2021	30 juin 2020
Frais courus à payer	0 \$	0 \$
Provision pour indemnités	1 913 185, 21 \$	1 848 054, 08 \$
Provision pour franchises excédentaires	36 827 , 68 \$	101 970, 51 \$
Réserve du Fonds	4 068 709, 31 \$	3 920 997, 23 \$
	6 018 722, 20\$	5 871 021, 82 \$

